

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AMBERT LIVRADOIS FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024-26 T1

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion au-dessus de l'Ecole Maternelle – 13 av. Du Maréchal De Lattre De Tassigny – 63880 OLLIERGUES le 03 septembre 2024 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 26 août 2024.

Nombre d'administrateurs du CIAS en exercice : 17

Quorum atteint : 09/17

Présents : Gérard CORNOU ; Marc CUSSAC ; Daniel FORESTIER ; Alain MOLIMARD ; Jean PERRON ; Valérie PRUNIER ; QUENEE Isabelle ; Philippe TARDIVAUD ; Muriel TAVERNIER ;

Excusés : Huguette BARRIER ; Jean BERNARD ; Ingrid DEFOSSE-DUCHENE ; Sylvie DEMATHIEU ; Véronique FAUCHER ; Mireille FONLUPT ; Michel PRAS ; Noël VOLTA ;

Secrétaire de séance : Philippe TARDIVAUD

Objet : DM 1-2024 CIAS AMBERT LIVRADOIS FOREZ 460/2024

Monsieur le Président demande à Florence USANNAZ, directrice du CIAS, d'exposer à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration la décision modificative n°1-2024 460/2024 CIAS AMBERT LVRADOIS FOREZ.

Imputation	Libellés	Motif de la DM	Montant
FONCTIONNEMENT			
Chapitre 011			
60623	ALIMENTATION - SERVICE AG	Augmentation	1 210 €
60623	ALIMENTATION - SERVICE AIDE URGENCE	Augmentation	390 €
60612	ELECTRICITE - SERVICE AG	Augmentation	2 000 €
60612	ELECTRICITE - SERVICE LOG URGENCE	Augmentation	2 000 €
Chapitre 012			
64131	REMUNERATIONS	Diminution	5 600 €
Imputation	Libellés	Motif de la DM	Montant
Chapitre 042			
6811	DOTATIONS AUX ARMORTISSEMENTS	Augmentation	604.60€
Chapitre 012			
64131	REMUNERATIONS	Diminution	604.60 €

INVESTISSEMENT			
Chapitre 040			
281848	AMORTISSEMENTS AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	Augmentation	604.60€
Chapitre 21			
2181	INSTALLATION GENERALES service AG	Augmentation	604.60 €

Sur proposition de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Fait à Ambert, le 03 septembre 2024

Le Président,



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le :